

protection des végétaux, les semences, les aliments du bétail, les engrais, les produits antiparasitaires et les cours à bestiaux. Les crédits de la Direction comprennent aussi les prévisions du coût d'application de la Loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles et de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Au total, les cinq crédits pour l'année 1966-1967 s'élèvent à 36.6 millions de dollars, comparativement à 39.8 millions en 1965-1966. La différence tient aux prévisions relatives au programme d'aide en dédommagement des pertes de récoltes en 1965-1966.

Les deux crédits suivants concernent la Direction de l'hygiène vétérinaire qui s'occupe des questions qui intéressent la santé des animaux en vertu des dispositions de la Loi sur les épizooties et de la Loi sur l'inspection des viandes. Le total de ces crédits est de 14.4 millions de dollars, au regard de 14.8 millions en 1965-1966.

Le crédit n° 50 établit les prévisions de la Commission des grains qui applique la Loi sur les grains du Canada. Le montant prévu pour l'année 1966-1967 est de 8.5 millions, comparativement à 7.4 millions en 1965-1966.

Enfin, sous le titre «Projets de remise en valeur des terres, d'irrigation et d'emmagasinage des eaux» figurent les prévisions relatives à l'A.R.A.P. Il s'agit des crédits 55 et 60 pour un montant total de 29.2 millions de dollars cette année, comparativement à 37.1 millions en 1965-1966. La différence de 7.9 millions de dollars ne représente même pas la diminution de 9 millions de dollars dans le cas du montant prévu pour le barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud. Les principaux travaux à cet endroit seront achevés dès cette année.

Je ne crois pas devoir ajouter présentement à l'indication générale de la structure du Ministère et à son fonctionnement ni aux crédits relatifs aux divers services. Je sais que les honorables députés auront à ajouter aux questions qu'ils ont déjà posées en Chambre des demandes de renseignements sur des points particuliers. Je me ferai un plaisir de leur répondre dans la mesure où le temps le permettra aujourd'hui et au cours des séances ultérieures du Comité. J'ai pensé qu'à cause de la nature de vos travaux il valait mieux à ce moment-ci souligner sommairement l'organisation, le contexte et la structure des crédits d'une façon générale et sommaire ainsi que je l'ai fait dans ma déclaration plutôt que de faire une déclaration générale sur la politique, les espoirs et les aspirations du Ministère comme cela se fait généralement à la Chambre. J'espère que le Comité sera d'accord au sujet de cette façon de procéder. Nous avons pensé qu'il serait plus utile aux membres du Comité et en particulier aux nouveaux membres d'écouter plutôt une déclaration générale qui est une sorte de résumé sans détails des crédits contrairement à ce qui se passait quand les crédits étaient discutés par le comité plénier de la Chambre. Dans ce temps-là, il était de règle pour le Ministère de faire une déclaration générale et sommaire de sa politique qui lui valait peut-être une bonne publicité, mais je pense que cela serait moins utile pour le Comité de profiter de ses délibérations pour ce faire. J'espère obtenir l'approbation du Comité et comme je l'ai indiqué, moi et mes hauts fonctionnaires nous sommes prêts à répondre à toute question particulière à ce moment-ci ou, selon n'importe quelle règle que vous établirez, à témoigner devant vous en tout temps.